

DELIBERATION DU CONSEIL

N°2024-12/66C

Objet : TERRITOIRE D'INDUSTRIE : CONVENTION DE CONFINANCEMENT D'UN POSTE DE CHEF DE PROJET.

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 décembre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Teresa Rebull à Alénya, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37	Vote :	Pour :	29
En exercice :	37		Contre :	0
Présents :	22		Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Danielle CULAT, Thierry DEL POSO, Alain FERNANDEZ, Ange GARCIA, Jean GAUZE, Thierry LOPEZ, Christophe MANAS, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Angèle PEREZ, Nathalie PINEAU, Pierre ROGE, Colette ROIG, Jean ROMEO, Pierre ROSSIGNOL, Manon SABARDEIL, Suzanne SICARD, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT, Sylvie TORRES.

Absents excusés ayant donné procuration : Joëlle CANAVY donne pouvoir à Thierry DEL POSO
Valérie LISSARRE donne pouvoir à Christophe MANAS
Jean-André MAGDALOU donne pouvoir à Alain FERNANDEZ
Marie-Thérèse NEGRE donne pouvoir à Anne-Marie PEGAR-BOIX
Robert OLIVE donne pouvoir à Colette ROIG
Katia ROMAGOSA donne pouvoir à Nathalie PINEAU
Thierry SOLDÀ donne pouvoir à Suzanne SICARD

Absents excusés : Eliane BERDAGUER, Stéphane CALVO, Myriam DARDENNE, Jacques FIGUERAS, Magali FONTENEAU, Pascale GUICHARD, Louis SALA, Thierry SIRVENTE.

Secrétaire de séance Colette ROIG

Date de convocation : 27 novembre 2024

Le Président expose à l'Assemblée,

Le programme d'Etat « Territoire d'Industrie » vise à renforcer l'attractivité économique de notre territoire en misant sur le soutien aux industries locales, la création d'emplois, ainsi que la transition écologique et numérique. Le déploiement ce programme se fonde notamment sur la collaboration entre l'Etat et les intercommunalités via une animation locale cofinancée.

C'est dans ce cadre qu'au titre de la phase 2023-2027 sur le territoire des Pyrénées Orientales, un poste de Chef de Projet est prévu, dont la mission principale sera d'animer les partenariats entre acteurs publics et privés, et coordonner et piloter les actions nécessaires pour atteindre les objectifs du programme à l'échelle locale.

Le financement de ce poste est assuré à 70% par l'Etat et 30% restent à la charge des EPCI parties prenantes du programme au niveau local. Au niveau des Pyrénées Orientales, 4 EPCI (dont Sud Roussillon) sont impliqués à parts égales, soit une participation financière de 7,5% chacun (environ 3 746,70 €).

Une convention est proposée par la CCI des Pyrénées Orientales, chef de file du programme, à la signature de chaque EPCI afin de formaliser les modalités et conditions de ce cofinancement.

Eu égard à la stratégie économique du Projet de Territoire de la Communauté de communes Sud Roussillon,

EN CONSÉQUENCE LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ APRÈS EN AVOIR VALABLEMENT DÉLIBÉRÉ, ET A L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS,

☞ **ACCEPTÉ** le principe de cofinancer ce poste de chef de projet ainsi que les termes de la convention ci-annexée ;

☞ **AUTORISE** le président ou son représentant à la signer ;

☞ **DIT QUE** les crédits correspondants sont inscrits au budget principal ;

☞ **CHARGE** le Directeur Général des Services de l'exécution de la présente délibération qui sera portée à la connaissance du Conseil de Communauté.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

